

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
relative à l'affermissement des tranches
optionnelles n° 1 et 2 du marché de réalisation
des études de stabilité du barrage multi-voutes
de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2
+ Lot 1 : réalisation de l'étude de la stabilité du
barrage multi-voutes et de la digue de vent
concernant le versant du Massif d'Arche A2
pour compléter la mise à jour de l'étude de
dangers de l'ouvrage

N° 24801

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et
L.5212-10 ;
Vu le Code de la commande publique du 6 avril 2017 et notamment ses articles 1, 1223-1
et R.1223-1 à R.1223-4 ;
Vu la délibération n° 3.3 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à
la constitution des articles L.5211-2 et L.5212-10 du Code général des collectivités
territorielles ;
Vu la signature du marché n° 2023-0400000-00 avec l'entreprise SOAC/TOBEI, France le
24 juillet 2023 ;
Vu les articles 5.2 et 5.3 de l'acte d'engagement du marché précité relatif aux délais
d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCIDE
Les prestations des **Tranches Optionnelles n°1** + réalisation pour le barrage multi-voutes
et la digue de vent de l'ouvrage d'un certain des ouvrages consistant en de réaliser toutes
des charges spécifiques d'investigation complémentaires en direction des données p
compte dans l'interprétation et l'interprétation en données direction pour le calcul du
modèle et la réalisation de l'étude de stabilité + **LOT 1** : réalisation de la tenue au séisme
par une méthode de calcul dynamique simplifiée sont affermées et seront exécutées
dans les conditions prévues au marché.

Tranches	Dates d'affermissement des tranches	Délais de réalisation des tranches	Délais d'exécution des tranches
Tranche optionnelle 1	05/05/2024	06/05/2024	2 mois
Tranche optionnelle 2	05/05/2024	06/05/2024	3,5 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges,
Maire de la commune, Président de l'instance
de la communauté urbaine de Limoges Métropole
N° 24801

P.D. MARTEL Jean-Luc
Signé électroniquement le 02/01/2024
Pour Jean-Luc MARTEL

DÉCISION

Décision relative à l'affermissement des tranches optionnelles n°1 et 2 du marché de réalisation des études de stabilité du barrage multi voutes, de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2

1 DOCUMENT - Publié le 2 Janvier 2024

 **DEC_CP_24801_ETUDES_STABILITE_BARRAGE_MULTI_VOUTES_BEAUNE2.pdf**
(.pdf, 210,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**